



FIRST CAPITAL

FIRST CAPITAL REALTY ANNONCE UN PLACEMENT DE 200 MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS DE DÉBENTURES NON GARANTIES DE PREMIER RANG DE SÉRIE V

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS

TORONTO (Ontario), le 11 juillet 2019 – First Capital Realty Inc. (« FCR » ou la « Société ») (TSX : FCR), qui compte parmi les plus importants propriétaires, développeurs et exploitants de biens immobiliers axés sur l'offre de produits de consommation de base situés dans les centres urbains les plus densément peuplés au Canada, a annoncé aujourd'hui qu'elle a convenu d'émettre des débentures non garanties de premier rang de série V d'un capital global de 200 millions de dollars canadiens (les « Débentures »).

Les Débentures sont offertes par voie de placement pour compte par un syndicat de placeurs pour compte codirigé par RBC Marchés des Capitaux, Valeurs mobilières TD, BMO Marchés des capitaux et la Banque Scotia. Les Débentures, qui seront émises à leur valeur nominale, porteront intérêt au taux annuel de 3,456 % et arriveront à échéance le 22 janvier 2027. Sous réserve des conditions de clôture habituelles, la clôture du placement aura lieu le 22 juillet 2019. À titre de condition de clôture, Moody's Investors Service Inc. et DBRS Limited doivent avoir respectivement attribué aux Débentures les notes « Baa3 » (stable) et « BBB – sous surveillance avec la mention implications en évolution » ou des notes supérieures.

Le placement est effectué dans le cadre d'un placement privé dans certaines provinces du Canada, et les Débentures seront émises conformément à l'acte de fiducie de la Société daté du 21 juin 2005, dans sa version complétée. Les Débentures seront de rang égal aux débentures non garanties de premier rang en circulation de la Société.

Le produit net tiré du placement sera affecté au remboursement de la dette existante.

Les titres placés n'ont pas été inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis à moins d'avoir été inscrits ou qu'une dispense des obligations d'inscription ne s'applique. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne seront pas vendus dans un territoire où une telle offre de vente, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de FCR (TSX : FCR)

FCR compte parmi les plus importants propriétaires, développeurs et exploitants de biens immobiliers axés sur l'offre de produits de consommation de base situés dans les centres urbains les plus densément peuplés au Canada. FCR détient actuellement des participations dans 166 immeubles, qui représentent environ 25,4 millions de pieds carrés de superficie locative brute au total.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés et des renseignements prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, y compris des énoncés concernant l'émission des Débentures par la Société. Les déclarations prospectives ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles de la Société et sont assujetties à des risques et incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles. Ces risques et ces incertitudes comprennent, entre autres, ceux qui sont exposés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour le trimestre clos le 31 mars 2019 ainsi que dans sa notice annuelle courante. Le lecteur ne doit donc pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés prospectifs. First Capital Realty se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, à moins d'y être obligée par la législation en valeurs mobilières applicable.

Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés à la date des présentes et sont présentés sous réserve de la présente mise en garde.

* * * *

Pour de plus amples renseignements :

Kay Brekken
Vice-présidente directrice et chef des finances
416-216-2051
kay.brekken@fcr.ca

www.fcr.ca
TSX : FCR